



ASSOCIATION INITIATIVE BELLEGARDE PAYS DE GEX
Association Loi 1901

50 Rue Gustave EIFFEL
01630 SAINT GENIS POUILLY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

ASSOCIATION INITIATIVE BELLEGARDE PAYS DE GEX

Association Loi 1901

1 Route de Bonneville
74100 ANNEMASSE**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE BELLEGARDE PAYS DE GEX, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 22 Avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note Evénements significatifs postérieurs à la clôture de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire liée au Covid-19.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés le 22 Avril 2020, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Gaillard, le 20 mai 2020

Le commissaire aux comptes
FIDEXOR



Thibault CHALVIN
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	192	192		98	-98	-100.00	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	14 852	9 298	5 554	6 366	-812	-12.75		
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés				80	-80	-100.00		
Prêts	859 297	108 270	751 027	1 004 489	-253 462	-25.23		
Autres immobilisations financières								
Total I	874 342	117 760	756 582	1 011 033	-254 452	-25.17		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	823		823		823		
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	240		240	1 655	-1 415	-85.50	
	Autres créances	243 621		243 621	373 505	-129 884	-34.77	
Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	100 000				
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	844 595		844 595	486 044	358 551	73.77		
Charges constatées d'avance (3)	2 304		2 304	1 425	880	61.75		
Total III	1 191 583		1 191 583	962 628	228 955	23.78		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecart de conversion actif (VI)								
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 065 925	117 760	1 948 165	1 973 661	-25 497	-1.29		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	248 964		125 921		123 042	97.71
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	1 402 019		1 413 485		-11 466	-0.81
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-24 965		-39 326		14 361	36.52
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
Apports	274 490		300 293		-25 802	-8.59	
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			120 000		-120 000	-100.00	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	1 900 508		1 920 373		-19 865	-1.03	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III							
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	83		118		-35	-29.62
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	785				785	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 777		7 494		3 283	43.80
	Dettes fiscales et sociales	16 012		15 703		309	1.97
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	20 000		29 973		-9 973	-33.27
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	47 656		53 288		-5 632	-10.57
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 948 165		1 973 661		-25 497	-1.29

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

47 656

53 288

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services	2 480		2 305		175	7.59
Production stockée Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	283 373		302 801		-19 428	-6.42
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	3 328				3 328	
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	49		5		44	894.37
Total I	289 230		305 111		-15 881	-5.20
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	73 581		113 833		-40 252	-35.36
Impôts, taxes et versements assimilés	689		667		21	3.20
Salaires et traitements	102 708		138 593		-35 885	-25.89
Charges sociales	47 074		61 550		-14 476	-23.52
Dotations aux amortissements et aux provisions Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions	2 222		1 954		269	13.75
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	12		121		-109	-90.23
Total II	226 286		316 718		-90 432	-28.55
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	62 944		-11 607		74 551	642.29
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	2 943		13 780		-10 837	-78.64
Reprises sur provisions et transferts de charges	34 167		35 009		-841	-2.40
Différences positives de change	1		1		0	2.84
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	37 112		48 790		-11 678	-23.94
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions	108 270		34 167		74 103	216.88
Intérêts et charges assimilées	16 750		42 292		-25 542	-60.39
Différences négatives de change			4		-4	-100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	125 020		76 464		48 557	63.50
2. Résultat financier (V-VI)	-87 909		-27 674		-60 235	-217.66
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-24 965		-39 281		14 316	36.45
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	80				80	
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	80				80	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	80				80	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	80				80	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Impôts sur les bénéfices (IX)			45		-45	-100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	326 422		353 901		-27 479	-7.76
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	351 387		393 227		-41 840	-10.64
Solde intermédiaire	-24 965		-39 326		14 361	36.52
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	-24 965		-39 326		14 361	36.52

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat		26 283		20 691	5 592	27.03
TOTAL		26 283		20 691	5 592	27.03
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole		26 283		20 691	5 592	27.03
TOTAL		26 283		20 691	5 592	27.03

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Contexte de l'arrêté des comptes :

La crise sanitaire liée au Covid-19 s'est aggravée en mars 2020 et a contraint la France et de nombreux autres pays en Europe et dans le monde à prendre des mesures de confinement de la population, de restriction des activités non essentielles et de limitation des échanges.

L'association a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec la situation existant au 31 décembre 2019 donc sans nécessité de procéder à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019.

Effets sur l'activité de l'association :

Dès l'annonce du confinement par le gouvernement, l'association a décidé de mettre en place le télétravail pour l'ensemble de ses collaborateurs.

Dès lors, l'ensemble des chargés d'affaires sont restés mobilisés durant cette période afin de poursuivre les dossiers en cours.

Dans le contexte général incertain, l'incertitude pour l'association se situe à 2 niveaux : le risque de diminution du nombre de nouveaux projets entrants et le risque de suspension ou annulation de projets suite à la crise économique qui s'annonce. Ceci étant et sur la base des informations connues à la date d'arrêté des comptes, l'association estime qu'elle sera en mesure de faire face à ses échéances de trésorerie pour l'exercice en cours et que sa continuité d'exploitation n'est pas remise en cause sur cette période.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendances des exercices
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, ainsi qu'au référentiel de normes Initiative France.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	192		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 539		1 313
TOTAL	13 539		1 313
Autres titres immobilisés	80		
Prêts, autres immobilisations financières	1 038 657		268 440
TOTAL	1 038 737		268 440
TOTAL GENERAL	1 052 468		269 753

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			192	192
TOTAL			192	192
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			14 852	14 852
TOTAL			14 852	14 852
Autres titres immobilisés		80		
Prêts, autres immobilisations financières		447 799	859 297	859 297
TOTAL		447 879	859 297	859 297
TOTAL GENERAL		447 879	874 342	874 342

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciel : 1 an
- Agencements et aménagements: de 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans
- Mobilier : 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	34 167	108 270	34 167		108 270
TOTAL	34 167	108 270	34 167		108 270
TOTAL GENERAL	34 167	108 270	34 167		108 270
Dont dotations et reprises financières		108 270	34 167		

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont principalement constituées de prêts d'honneur accordés par l'association aux tiers bénéficiaires.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement des prêts d'honneur, sur la base du solde du prêt net de couverture par garantie, selon la méthode suivante :

- Cession d'activité ou liquidation judiciaire en cours : 100% du solde
- Redressement judiciaire en cours : 100% du solde
- Au delà de 6 échéances non honorés : 75% du solde
- Au delà de 3 échéances non honorés : 50% du solde

(Cf. Annexe N°1)

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	859 297	859 297	
Autres créances clients	240	240	
Divers état et autres collectivités publiques	242 938	242 938	
Débiteurs divers	682	682	
Charges constatées d'avance	2 304	2 304	
TOTAL	1 105 463	1 105 463	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	268 440		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	414 567		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	83	83		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 777	10 777		
Personnel et comptes rattachés	4 915	4 915		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 861	9 861		
Autres impôts taxes et assimilés	1 236	1 236		
Autres dettes	20 000	20 000		
TOTAL	46 872	46 872		

Créances :

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont notamment constituées de subventions à recevoir des organismes financeurs pour un montant de 242 938 €, en fonction de la part de financement qui peut-être rattaché à l'exercice.

Variation des fonds propres**Fonds associatifs :**

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur sont enregistrées dans les comptes d'apports avec ou sans droit de reprise selon les obligations conventionnelles.

Le résultat sur fonds de prêt de l'exercice fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle pour les imputer sur les comptes d'apports pour un montant équivalent, par principe d'imputation des dépréciations de l'actif immobilisé sur les apports qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif dans le bilan passif.

Les pertes et provisions sont réparties au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles.

Résultat :

Des comptes de résultat distincts entre le fonctionnement et la gestion du fonds de prêt sont présentés en annexe.

Ainsi le résultat de l'exercice se compose de la manière suivante :

RESULTAT NET COMPTABLE DE L'EXERCICE = Perte de 24 965 €
Dont part du résultat de fonctionnement = Bénéfice de 62 947 €
Dont part du résultat sur la gestion du fonds de prêt = Perte de 87 911 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	240
Autres créances	243 172
Total	243 412

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	83
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 972
Dettes fiscales et sociales	8 023
Total	15 078

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Valorisation des contributions volontaires****Contributions volontaires en nature :**

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 304 heures consacrées par les bénévoles à des comités d'agrément, 33.16 heures au titre du parrainage et 188.50 heures au titres de diverses réunions.

La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 50€/heure donne un montant de 26 283 €.

(Cf. : Annexe N°2)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers****Engagements donnés**

Autres engagements donnés :		244 500
Total des prêts accordés par les comités d'agrément et non actés à la clôture de l'exercice	244 500	
Total (1)		244 500

Engagements reçus